

COMMUNE DE BERNEX

PV N° 14

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 8 février 2022

Séance ordinaire, tenue à 20 h à l'aula de Lully

Présent-e-s : Président : Guillaume Zufferey
 Vice-Présidente : Julie Honegger
 Vice-Secrétaire : Christine Nouvelle Damond

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Eliane Demierre, Florian Dumalle, Aude Echard, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Natacha Jacquemoud, François Jesus, Sandra Marconi, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christian Perrier, Mathias Rentsch, Ivan Sierro, Jean-Daniel Vez, Stéphane Vuille.

Excusés : MM. Gilbert Vonlanthen, Lionel Rossini et Pierre Jordi

Assistent également à la séance :

Mme Guylaine Antille : Conseillère administrative
M. Cyril Huguenin : Conseiller administratif
M. François Stocco : Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade : Assistante du Conseil municipal
Mme Pierrine Saini : Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2021
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Désignation au sein des commissions :
 - a) Madame Natacha Jacquemoud, groupe UDC, au sein de la commission Finances et Administration, en remplacement de Monsieur Lionel Rossini
 - b) Monsieur Lionel Rossini, groupe UDC, au sein de la commission Culture et Espaces publics, en remplacement de Madame Natacha Jacquemoud
6. Propositions du Conseil administratif :
 - a) MI 1-2020-2A : demande de crédit pour l'achat des anciens locaux OFCOM
 - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 14 décembre 2021
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 31 janvier 2022
 - Projet de délibération

- b) MI 7-2021-18 : demande de crédit pour l'installation d'une pergola bioclimatique sur la terrasse du club house tennis
 - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 11 janvier 2022
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 31 janvier 2022
 - Projet de délibération
- c) MI 8-2021-20 : demande de crédit crèche St-Mathieu - Crédit de réalisation pour les aménagements intérieurs
 - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 11 janvier 2022
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 31 janvier 2022
 - Projet de délibération
- d) Achat par la Fondation de la commune de Bernex pour le Logement (FCBL) de la parcelle No 8259 de la commune de Bernex pour un montant de CHF 1'250'000.- et autorisation d'emprunt pour cet achat
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 26 janvier 2022
 - Projet de délibération

7. Informations

8. Questions

Le Président, M. Guillaume Zufferey, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h 01 en souhaitant bienvenue à toutes et tous à cette réunion valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **Le Président** salue la présence de M. le Conseiller administratif, Cyril Huguenin, et de Mme la Conseillère administrative, Guylaine Antille. Il excuse l'absence de M. le Maire, Gilbert Vonlanthen. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers municipaux, à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Il les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **Le Président** salue également le public venu assister aux débats. Il rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. Il excuse les absences de MM. Lionel Rossini et Pierre Jordi.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté par 22 voix pour (unanimité des membres présents).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2021

- Le procès-verbal est adopté par 18 voix pour et 4 abstentions (22 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président fait part de la communication suivante qui a été transmise par courrier électronique aux Conseillères et Conseillers municipaux :

- En date du 15 décembre 2021 a été reçue une information concernant la manifestation THE MEAL qui se déroulera au parc des Evaux le 18 décembre 2022. Toutes et tous sont invités à s'investir dans l'organisation de l'événement.

4. Communications du Conseil administratif

M. Huguenin fait part des communications suivantes :

Hausse des tarifs de prestataires

Depuis le début de cette année, il a été constaté qu'un certain nombre de fournisseurs ont augmenté significativement leurs tarifs, parfois de l'ordre de 10 à 12 %, en raison principalement de la situation sanitaire. Les services de l'administration s'attendent à ce que cette tendance se confirme durant l'année. Par conséquent, des dépassements sur des lignes de frais de fonctionnement sont attendus.

Cérémonie des Mérites - mardi 29 mars 2022 à 19h00 **Salle communale de Luchepelet**

Cette cérémonie rendra hommage aux personnalités qui se sont distinguées dans diverses disciplines en 2021.

Cette année, une nouvelle formule, sur invitation uniquement, plus vivante et dans un esprit cabaret, permettra de mettre encore plus en valeur les lauréats et de passer un moment convivial et rythmé. Les membres du Conseil municipal sont cordialement invités à cet événement. Ils doivent s'inscrire d'ici le 15 mars auprès de Mme Sermondade sur son adresse e-mail.

Accès provisoire à la future zone industrielle des Rouettes

Le Conseil administratif a pris la décision d'activer une maîtrise d'ouvrage communal pour un accès temporaire à la ZDIA par le Nord. Cette décision est dictée par les éléments suivants :

- L'arrivée prochaine de l'entreprise Caran d'Ache ;
- Le retard annoncé par le Conseil d'Etat de la mise en service du boulevard des Abarois, rendant impossible la desserte en temps utiles du chantier de construction de l'entreprise Caran d'Ache par la voie cantonale précitée.
- La non-garantie que le Conseil d'Etat fera le nécessaire pour créer dans les temps partis ces accès temporaires.
- Le Conseil administratif ne veut pas d'un trafic lié à la construction de cette usine qui passerait par le nouveau quartier de Saint-Mathieu.

Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif annonce un dépassement budgétaire afin d'engager en urgence les études de mise au point, de négociation foncière et de réalisation de cet accès, conformément à l'art. 51 du règlement de la loi sur l'administration des communes (RAC). Une demande de crédit budgétaire supplémentaire sera présentée au moment du bouclage des comptes annuels. La Commune a d'ores et déjà sollicité auprès de l'Etat une participation financière à hauteur de 50 % de la dépense totale.

Question posée lors du Conseil municipal du 21 décembre 2021

M. Dumalle exprimait sa surprise d'avoir trouvé à sa place une lettre déjà ouverte lui étant adressée - avec son nom et l'adresse de la Mairie - en provenance du Conseil d'Etat. Il se demande s'il est fréquent que l'on ouvre les courriers des Conseillers municipaux qui sont envoyés à la Mairie lorsqu'ils sont nominatifs.

- Les courriers nominatifs adressés aux Conseillers municipaux ne sont en principe pas ouverts par l'administration communale. Ils sont soit envoyés au destinataire soit remis à celui-ci à l'occasion d'un Conseil municipal.
- Ce courrier a donc été ouvert par erreur et l'on s'en excuse.
- Un rappel à ce sujet a été fait aux personnes qui gèrent le courrier.

5. Désignation au sein des commissions :

- a) **Madame Natacha Jacquemoud, groupe UDC, au sein de la commission Finances et Administration, en remplacement de Monsieur Lionel Rossini**
- b) **Monsieur Lionel Rossini, groupe UDC, au sein de la commission Culture et Espaces publics, en remplacement de Madame Natacha Jacquemoud**

La parole n'étant pas demandée, le **Président** soumet ces désignations au vote.

Désignation au sein des commissions :

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984

Vu les articles 79 et suivants du règlement du Conseil municipal, en particulier l'art. 81, al. 2

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 8 février 2022

A DESIGNÉ

- a) Par 21 voix pour et 1 abstention (22 votants)
- b) Par 22 voix pour (unanimité des membres présents)

Les Conseillers municipaux suivants pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

	Commissions	Nouveau-velle titulaire (titre, prénom, nom)	Ancien-ne titulaire (titre, prénom, nom)
a)	Finances et Administration (FA)	Madame Natacha Jacquemoud (membre)	Monsieur Lionel Rossini
b)	Culture et Espaces publics (CEP)	Lionel Rossini (membre)	Madame Natacha Jacquemoud

6. Propositions du Conseil administratif :

- a) **MI 1-2020-2A : demande de crédit pour l'achat des anciens locaux OFCOM**

- **Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 14 décembre 2021**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 14 décembre 2021 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 31 janvier 2022**

M. Dumalle donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 31 janvier 2022 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Sierro ne souhaite pas refaire le débat sachant que plusieurs séances de la commission MI ont été consacrées à ce sujet, avec une visite sur place. Il annonce que le groupe PLR reste favorable à l'acquisition de ce bien pour les raisons suivantes :

- Deux expertises - une expertise de la Confédération et contre-expertise de la Commune - ont été réalisées et le prix d'achat est moins élevé que ces deux expertises.
- Il n'y a pas de changement d'affectation en l'état, mais la Commune a quand même des projets.
- Le PLR estime important de rappeler que le Signal est l'endroit des Bernésiens. Le Signal est sacré. L'on souhaite agrandir pour tous les citoyens afin que l'on puisse avoir une place qui soit vraiment dévolue à un ensemble.
- Plusieurs services communaux nécessitent d'avoir des places et l'on connaît le problème de stockage. Le coût peut paraître assez important étant donné qu'il s'agit de locaux de stockage, mais la commune en manque et il en faut.
- En tout cas, deux services communaux souhaitent développer des activités dans ces locaux, avec aussi des affectations de bureaux, vu qu'ils étaient existants. L'on peut donc imaginer qu'une partie des locaux va être utilisée en tant que telle, sans changement d'affectation. Le désamiantage est effectivement un problème, mais l'on trouvera ce problème partout.
- Finalement, si la Commune ne fait pas cette acquisition maintenant, elle ne la fera jamais. Le prix ne sera pas baissé et elle ne pourra pas avoir ces locaux gratuitement. Et simplement, l'on ne pourra plus faire cet investissement, puisque l'on aura trop de coûts de développement en 2028. C'est donc le moment ou jamais de faire cet investissement.

M. Dumalle ne veut pas revenir sur les deux excellents rapports qui ont été lus. Concernant ce projet, il indique que le groupe VERSO a aussi été enthousiaste au départ. Il y avait effectivement de réelles possibilités. L'on a posé des questions pour savoir comment ces possibilités pourraient être réalisées, mais aucune réponse concrète n'a été donnée. La commune a de grands projets d'investissement. On dépense malheureusement plus qu'on ne gagne à l'heure actuelle, avec de nouveaux projets et de nouvelles études. Des priorités sont à considérer. Or, cette acquisition n'est pas une priorité et peut se faire jusqu'en 2028. Et l'on pourrait potentiellement renégocier avec la Confédération, notamment le désamiantage et la remise en état des locaux ainsi qu'éventuellement un changement d'affectation.

M. Sierro a évoqué le fait que l'on pourrait utiliser ces locaux comme des bureaux, mais il a bien été dit en commission qu'en l'état, l'on n'a aucune certitude à ce sujet puisqu'il s'agit de terrain agricole. Pour l'instant, l'on ne pourrait donc pas mettre des bureaux dans ces locaux et faire les travaux nécessaires pour y mettre des bureaux. **M. Dumalle** ne pense pas que le PLR voterait une délibération de 1 million de francs ou de CHF 800'000 pour remettre à niveau ces locaux, tout en sachant que potentiellement, on ne pourrait pas y faire ce que l'on aurait envie d'y faire. Aussi, la Commune ne va pas lancer une étude pour mettre des bureaux alors qu'elle n'a pas la certitude de pouvoir employer ce lieu en tant que tel.

Pour ces différentes raisons, le groupe VERSO va refuser, en tout cas pour le moment, cette délibération. Il propose d'en reparler peut-être plus tard, en 2027 ou 2028. Le temps joue pour la Commune et le groupe VERSO n'est pas pressé pour acquérir ces locaux. **M. Dumalle** signale que si l'on a besoin de stocker du matériel pour CHF 450'000, l'on peut stocker sans problème des choses chez lui.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission Mobilité et Infrastructures (MI) du 14 décembre 2021 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 31 janvier 2022 ;
- Vu les art. 20 et 30, let. k de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 7 oui et 15 non (22 votants)
(vote à la majorité qualifiée)

1. De mettre fin de manière anticipée au DDP accordé à la Confédération, sur la parcelle n° 2823 de 540 m² sise au Signal et à acquérir le bâtiment construit sur ladite parcelle, propriété de la Confédération, pour un montant de CHF 465'000.- TTC.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 465'000.- TTC en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
 - a. un montant de CHF445'000.- pour l'acquisition du bâtiment (5 % de divers et imprévus)
 - b. un montant estimé à CHF 20'000.- pour les frais d'acte et autres droits.
3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Bernex, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités dès l'année de son acquisition estimée à fin 2022.
5. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.

b) MI 7-2021-18 : demande de crédit pour l'installation d'une pergola bioclimatique sur la terrasse du club house tennis

- **Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 11 janvier 2022**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 11 janvier 2022 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 31 janvier 2022**

M. Dumalle donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 31 janvier 2022 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Huguenin précise que le loyer perçu par la Commune est basé sur le chiffre d'affaires du restaurant. Si le restaurant fait plus de couverts grâce à la pergola, notamment à l'entre-saison, le retour financier sera plus important.

M. Sierro rappelle que des débats ont eu lieu à ce sujet à plusieurs reprises sur deux législatures. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une pergola de biodiversité, mais simplement bioclimatique. Cet élément donnera un plus.

Cet endroit est privilégié. Les éléments relatifs au gérant n'ont rien à voir et sont à dissocier. Comme le Conseil administratif l'a rappelé, la commune pourra aussi éventuellement revoir la convention par rapport à cet élément.

Cet endroit est vraiment pour les Bernésiens. Il faut donc penser à tout le monde et l'on n'est pas en train de parler de tennis. L'ancienne version n'existe plus aujourd'hui, l'on est sorti de là, la Commune a repris la main. Elle se doit de maintenir son patrimoine. Cette infrastructure est très belle. Elle est évidemment un peu coûteuse, mais elle est nécessaire compte tenu de la configuration des lieux. L'on a un soleil rasant et comme l'a dit le Conseil administratif, les gens doivent être protégés. Les parasols qui avaient été installés étaient très bien, mais ils n'ont malheureusement pas fait l'affaire. Il faut donc passer à autre chose aujourd'hui.

Par ailleurs, comme cela a été évoqué dans le rapport, les coûts ont augmenté de 15 % en deux ans. Dans deux ans, ils auront pris 20 %, plus encore du crédit Covid.

Le montant de CHF 118'000 ne représente pas une dépense somptuaire pour rendre encore plus attractif cet endroit qui est déjà très attractif.

Pour ces diverses raisons, le groupe PLR votera ce soir cette demande de crédit.

M. Baud rappelle qu'avant 2012, l'on parlait de la buvette du Tennis Club. Depuis, l'on constate qu'il y a une mise aux enchères toujours plus importantes. Maintenant, l'on parle du restaurant du Club House du tennis.

Il y a 10 ans, la rénovation énergétique de ce bâtiment avait suscité nombre de débats, car de CHF 900'000 au départ, l'on était passé à une transformation du bâtiment pour une facture finale de plus de 2 millions.

La discussion concernant les parasols était déjà épique. Ceux-ci devaient être géants, aussi hauts que le bâtiment. Il avait été indiqué que l'objectif était d'obtenir une terrasse élargie et plus élégante, et de créer une vue dégagée depuis le restaurant, ce qui avait posé problème par la suite avec le soleil rasant qui éblouissait les usagers. Il avait fallu rajouter en catimini des jupes aux parasols qu'on avait voulu géants.

Il était aussi notamment précisé qu'il s'agissait d'obtenir une surface sèche pour les utilisateurs lors de jours orageux d'été. Une utilisation donc ciblée sur des moments particuliers durant l'année, certainement les mois les plus secs, soit quatre mois par année.

De manière à se protéger du rayonnement solaire, il existe d'autres alternatives plus abordables que l'on trouve partout dans les grandes villes, du sud au nord : les parasols. Ceux-ci s'ouvrent facilement, se ferment rapidement et demandent peu d'entretien.

Cette demande de crédit pour une pergola bioclimatique n'est assurément pas pertinente, tant en ces temps financièrement difficiles, tant pour une utilisation saisonnière.

Le long débat de décembre 2021 sur le budget et sur les priorités financières n'est pas si éloigné de cette soirée.

Gardons un système sain et fonctionnel, des parasols normaux comme on peut les voir partout de dimensions différentes, faciles à ouvrir et à fermer et moins onéreux !

Dans l'intervalle d'une alternative fonctionnelle et abordable, le groupe VERSO n'acceptera pas cette demande de crédit.

M. Gioria annonce que pour terminer une fois cette saga trop longue des parasols les plus hauts de Suisse, voire du monde, le groupe du centre a décidé de changer par rapport à sa vision des choses exprimée en commission. En effet, le groupe est allé demander à son Conseiller administratif de plus amples informations. Le groupe souhaite vraiment maintenant terminer cette histoire, donc ce soir, il votera cette demande de crédit.

De plus, le groupe du centre demande au Conseil administratif d'être très attentif sur la façon d'assurer cet objet. En effet, l'on a pu remarquer qu'il était assez bizarre qu'après des événements qui ont eu lieu sur les parasols les plus hauts de Suisse, l'on ait été remboursé que partiellement. Cette situation est quand même un peu bizarre, sachant qu'il s'agissait à l'époque de vents de plus de 75 km/h. Certes, il y avait eu de mauvaises manipulations et d'autres choses, mais le groupe du centre insiste sur le fait que l'on assure cet objet de manière adéquate afin qu'en cas de dégâts, il puisse être remboursé intégralement et non pas partiellement.

Sans vouloir refaire ici tout le débat, **Mme Jacquemoud** relève que lors des rénovations de la façade en 2014, était incluse l'acquisition de parasols. Ces derniers ont été remplacés après tempête par l'assurance, mais ils sont amortis sur 30 ans, ce qui est déjà totalement aberrant. Ils ne sont amortis à ce jour qu'à hauteur de 20 %.

Cette demande de crédit demande donc à nouveau de financer une infrastructure alors que la précédente n'est même pas encore amortie.

Par ailleurs, malgré les nombreuses demandes des commissaires, la convention de fermage n'a toujours pas été dévoilée.

Au vu des finances de la commune, le groupe UDC ne votera pas cette demande de crédit.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération et passe au vote. En raison de l'égalité des voix - 11 oui et 11 non -, c'est au Président ou à la Présidente de trancher. **Le Président** annonce qu'il refuse cette demande de crédit.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission Mobilité et Infrastructures (MI) du 11 janvier 2022 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 31 janvier 2022 ;
- Conformément à l'art. 30, al.1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

Par 11 oui et 12 non (23 votants)

1. D'accepter la demande de crédit No 7-2021-18 pour l'installation d'une pergola bioclimatique sur la terrasse du club house tennis.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 118'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux estimée à 2022.

c) MI 8-2021-20 : demande de crédit crèche St-Mathieu - Crédit de réalisation pour les aménagements intérieurs

- Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 11 janvier 2022

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 11 janvier 2022 (annexes).

- Rapport de la commission Finances et Administration du 31 janvier 2022 

M. Dumalle donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 31 janvier 2022 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

Mme De Fusco Fehlmann indique que le groupe VERSO souhaite rappeler les fondamentaux. Pourquoi ouvre-t-on une crèche? Une crèche est d'une importance fondamentale en matière d'égalité femmes-hommes en donnant la possibilité aux femmes d'avoir aussi une activité professionnelle. Pour les enfants, les études le démontrent, ceux qui sont allés en crèche réussissent mieux par la suite.

L'on sait aussi qu'un franc investi rapporte trois francs à l'économie, notamment, justement grâce au travail des femmes qui est facilité. Il y a donc toute une série de répercussions positives.

Evidemment, le groupe VERSO n'était pas forcément très convaincu par le fait que le bâtiment n'appartient pas à la commune et que l'on a un bail, mais maintenant, c'est fait.

Il faut donc être conscient que de toute façon, même si la commune avait acheté le bâtiment, il aurait bien fallu l'aménager. Nous sommes sur des montants qui paraissent élevés, mais il y a toute une partie de subventionnements, tant au niveau cantonal qu'au niveau fédéral, comme cela a été indiqué dans le rapport de la commission des finances.

C'est un pas que l'on effectue pour les très nombreuses familles bernésiennes qui sont dans l'attente. Et c'est aussi le rôle de la commune de fournir une possibilité de garde adéquate à ces familles.

Pour toutes ces raisons, le groupe VERSO votera oui ce soir au budget d'aménagements intérieurs de la crèche de Saint-Mathieu.

Mme Jacquemoud annonce qu'il va de soi que le groupe UDC souhaite une nouvelle crèche à Saint-Mathieu, mais pas à n'importe quel prix. Ces locaux seront malheureusement loués à la commune pour 30 ans, car elle n'a pas pu les acquérir.

Cette demande de crédit de CHF 5'610'000 est exclusivement dédiée aux aménagements intérieurs de la future crèche. En novembre 2021, le montant de la demande de crédit était estimé à CHF 4'160'000. Et trois mois plus tard, l'on nous présente une augmentation de près de 16 %, à CHF 5'610'000. Mme Jacquemoud veut bien admettre qu'avec le Covid, il y aura un petit réajustement, mais à ce point-là, c'est nous prendre pour de grands naïfs !

De plus, aucun budget de fonctionnement n'a été présenté, ce qui a clairement une influence sur cette demande de crédit qui n'est donc pas aboutie.

Comme à chaque fois, le Conseil municipal est mis devant le fait accompli, sur un projet de luxe alors que les finances de la commune sont au plus bas.

Le groupe UDC souhaiterait un projet plus en phase tant avec les finances de la commune qu'avec les besoins réels des communiens. Dans la situation actuelle et au vu de la demande de places de crèche, il vaut mieux la quantité que la luxure.

Mme Mossier Willemin précise qu'elle intervient ici en son nom personnel. De nouveau, elle remercie Mme Jacquemoud pour tout son soutien à la cause des femmes. Ensuite, elle souhaite dire que la luxure, ce n'est pas tout à fait cela. Il n'y a pas de luxure dans les crèches. Aussi, les aménagements ne sont pas luxueux. Des normes très strictes doivent être respectées quand on parle

de mobilier et d'aménagements pour la petite enfance. Les prix sont ce qu'ils sont et l'on ne peut pas aller acheter des choses au rabais. La qualité a un certain coût. Ce n'est pas du tout quelque chose de luxueux, mais juste quelque chose de normal qui répond aux normes en vigueur.

Mme Chassot indique que le PLR se trouve face à un dilemme pour le vote de cette demande de crédit et les opinions du groupe sont partagées.

Faut-il une crèche? Poser la question, c'est y répondre par l'affirmative. La société mute, la vie familiale évolue, les femmes travaillent plus souvent à l'extérieur du foyer et le concept de conciliation entre famille et vie professionnelle est une réalité sociétale du 21^e siècle.

Mais faut-il une crèche à n'importe quel prix? Là est l'enjeu du vote de ce soir. Pourquoi?

- Une campagne politique mensongère sur le vote du référendum du PLQ Saint-Mathieu alors que tout le monde savait que le périmètre de la crèche ne faisait pas partie de ce PLQ.
- Un dossier mal engagé dès ses débuts, avec le choix d'un lieu mal pensé.
- Un propriétaire qui ne veut pas vendre. Soit.
- Avec comme conséquence qu'il n'y a pas de plan de substitution, pas de plan B proposé pour une population qui espère cette crèche.
- Une crèche en location, une chose peu courante. Avec des frais d'aménagements à la charge du locataire. Là encore, une surprenante particularité.

Et le tout à n'importe quel prix? Ce n'est pas grave en fait, c'est la collectivité qui paie!

Ce n'est pas grave si l'on a besoin de places pour les enfants dont les parents travaillent.

100 places, 92 places ou peut-être un peu moins, ce n'est pas grave si cela coûte cher, les enfants sont déjà en liste d'attente.

Ce n'est pas grave non plus si cela coûte cher, il faut surtout que la crèche soit prête pour les futurs habitants de Saint-Mathieu à leur arrivée.

On pourrait même déjà lancer les études pour une troisième crèche pour les autres familles de la commune, en espérant ne pas réitérer les erreurs passées.

Bien que certaines subventions soient attendues, qui va payer CHF 5'610'000, plus la location pendant 30 ans, pour ne rien obtenir au final? La collectivité, alors ce n'est pas si grave. Alors que la participation des parents ne contribue aujourd'hui qu'à raison d'un tiers des coûts.

Pour le PLR, cela est grave et délicat, au final, de pencher vers le non, alors que l'on sait l'importance des crèches et leur évidence. Voilà le dilemme auquel le groupe PLR doit faire face.

Mme Chassot a souvenir, au début de son premier mandat au Conseil municipal, de demandes de crédit mal ficelées ou mal présentées, ou trop chères, que les élus n'hésitaient pas à refuser, quels que soient les partis des Conseillers administratifs délégués ou les Conseillers municipaux. Les temps changent, ce n'est plus le cas aujourd'hui. La politique et les élections passent avant un certain bon sens.

D'aucuns demanderont alors au PLR une solution. Le fameux plan B qui n'existe pas et que l'exécutif n'a pas envisagé. C'est habituellement le cas lorsque le PLR refuse un projet plutôt de gauche. L'on propose toujours au PLR de proposer une alternative. Celle-ci était simplement à portée de vote avec le référendum de Saint-Mathieu, ce qui aurait permis de revoir le mode de concrétisation décidé par le Conseil municipal.

Ce soir, le vote du groupe PLR sera partagé. Les opposants ne seront pas contre une nouvelle crèche à Bernex, mais contre un projet mal géré et trop coûteux pour les contribuables bernésiens, et sans pouvoir disposer librement d'un patrimoine immobilier supplémentaire qui aurait été bénéfique à la commune.

M. Perrier indique que tout le monde sait ici qu'il est un pourfendeur des dépenses excessives, mais là, aujourd'hui, il pense vraiment qu'il faut aussi penser aux générations futures. Et il ne croit pas que faire cette crèche soit vraiment excessif. En effet, puisque de toute façon, le bâtiment est déjà loué et que la seule alternative qui s'offre à nous est de l'équiper. Alors il faut l'équiper. Et l'équiper comme il faut. L'équiper de façon à ce que les enfants y soient bien, car l'on sait aussi que les crèches sont un élément très important pour la sociabilisation des petits. Dans cette optique, **M. Perrier** rejoint le groupe des socialistes et votera cette demande de crédit.

M. Huguenin informe que le Conseil administratif réserve ses droits sur l'accusation de campagne mensongère qui vient d'être formulée par **Mme Chassot**.

Pour revenir sur la forme de la demande de crédit, **Mme Echard** relève que cette demande de crédit contient déjà 7 % de « Divers et imprévus ». Une ligne de réserve a été rajoutée pour les hausses COVID et pénuries. Elle s'élève à 10 %, soit un demi-million. Il est utopique de croire qu'un demi-million sera utilisé. Pour cette raison, le groupe PLR dépose un amendement en demandant de réduire à 2 % cette ligne « Réserve » pour la hausse COVID et pénuries.

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement après que celui-ci lui ait été transmis.

M. Gioria indique qu'il ne voit pas pourquoi l'on supprimerait cette ligne dans la mesure où si l'on n'a pas besoin de cet argent, il ne sera pas dépensé. Cela a toujours été le cas. Ce point a été expliqué durant des années à un Conseiller municipal qui ne comprenait pas comment cela fonctionnait. Il est un peu désolé de voir que cette question réapparaît alors que ce Conseiller municipal ne siège plus. Il s'agit simplement de prévoir. Mieux vaut prévoir que guérir. On a vu que l'on n'avait peut-être pas assez prévu sur certaines choses et ici, l'on prévoit. Personnellement, il annonce qu'il refusera cet amendement et il pense que le groupe du centre le refusera également.

Dans le même sens que son préopinant, **M. Dumalle** observe que si l'on a des problèmes de dépassements de travaux, sachant qu'aujourd'hui les prix augmentent, l'on ne va pas arrêter tout le projet ou repasser au Conseil municipal et rediscuter. Cela n'a pas de sens. Cette ligne est effectivement une sécurité pour pouvoir jouer avec les potentiels dépassements ou surcoûts liés à la situation actuelle. Si l'on ne dépense pas cet argent, tant mieux. On ne va pas empêcher la commune et l'administration de faire son travail correctement et d'aller de l'avant avec ce projet. Pour ces raisons, le groupe VERSO va également refuser cet amendement.

Sans autre prise de parole, **le Président** soumet au vote l'amendement. Il rappelle que l'amendement demande de réduire de 10 % à 2 % la réserve pour la hausse COVID et pénuries.

- **L'amendement est refusé par 13 non, 8 oui et 1 abstention (22 votants)**

Le Président propose de reprendre les débats sur cette demande de crédit.

M. Gioria lit la définition de luxe : recherche immodérée des plaisirs sexuels. Même si la langue peut parfois fourcher, cela est assez drôle. Il ajoute par ailleurs que ce qui le chagrine dans le débat de ce soir est le fait que l'on est en train de refaire tout le débat. Et ce n'est pas cela qui est demandé. Comme l'a très bien expliqué M. Perrier, on a des murs et l'on doit y mettre quelque chose. L'on n'a plus vraiment le choix. Si l'on adoptait la position que certains veulent adopter ce soir, c'est-à-dire refuser cette demande de crédit pour diverses raisons qui sont toutes valables s'ils estiment qu'elles sont valables, comment ferait-on ? On nous livrerait une crèche avec des murs en béton et il ne se passerait rien à l'intérieur. La population nous prendrait vraiment pour des lâches. M. Gioria déplore que la commune ait dû louer cette crèche plutôt que de l'acheter, mais maintenant, les jeux sont faits.

Par ailleurs, une chose que l'on entend est assez désagréable, à savoir qu'on a l'impression que le Conseil administratif dépenserait l'argent un peu pour son bon plaisir. M. Gioria ne voit pas en quoi le Conseil administratif aurait l'avantage à dépenser beaucoup, même pour une crèche. Tout le monde sait qu'il y a des règlements qui sont très stricts. Ils sont peut-être trop stricts, mais à ce moment, c'est à d'autres niveaux, notamment au niveau de la Confédération, que ces règlements doivent être modifiés. Pour l'instant, ces règlements sont comme cela et l'on n'a pas le choix. M. Gioria ne croit pas qu'il est luxueux de dépenser de l'argent pour aménager une crèche de façon optimale. Il ne croit pas que l'on a fait des dépenses somptueuses et il n'a jamais eu l'impression qu'à Bernex, l'on dépensait l'argent du contribuable n'importe comment. Il déplore que M. Vonlanthen ne soit pas présent ce soir, car l'on peut dire que pour lui faire mettre la main au porte-monnaie, cela est compliqué. Il est notre ministre des finances et il sait qu'un sou vaut un sou. M. Gioria n'a pas entendu qu'il s'opposait à cette dépense que certains disent... luxuriante, pour essayer un autre terme.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission Mobilité et Infrastructures (MI) du 11 janvier 2022 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 31 janvier 2022 ;
- Conformément à l'art. 30, al.1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui et 5 non (22 votants)

1. D'approuver la demande de crédit MI 8-2021-20 pour la réalisation des aménagements intérieurs de la crèche de St-Mathieu.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 5'610'000.- TTC destiné à ces aménagements.
3. De prendre acte qu'une subvention de CHF 460'000.- sera demandée à l'Etat de Genève et qu'une autre subvention de CHF 920'000.- sera demandée à la Confédération.
4. De comptabiliser les dépenses (pour un total de CHF 5'610'000.-) et les recettes (pour un total de CHF 1'380'000.-) dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette (CHF 4'230'000.-) à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir le coût des travaux au moyen de 30 annuités, et celui du mobilier au moyen de 8 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 5'610'000.- afin de permettre l'exécution de ces aménagements.

d) Achat par la Fondation de la commune de Bernex pour le Logement (FCBL) de la parcelle No 8259 de la commune de Bernex pour un montant de CHF 1'250'000.- et autorisation d'emprunt pour cet achat

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 26 janvier 2022** 

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 26 janvier 2022 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cet objet.

M. Sierro indique que le groupe PLR se réjouit que le Conseil administratif ait trouvé une solution avec le dernier propriétaire qui s'opposait à l'acquisition des terrains. De cette manière, la commune pourra, à long terme, développer enfin son projet sur Lully. Le groupe PLR est favorable à cette issue.

M. Huguenin se fait le porte-voix de M. Vonlanthen. Il informe que le Conseil de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement s'est réuni le lundi 7 février 2022 et a validé l'acte ci-présent et ses annexes à l'unanimité de ses membres présents.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu le projet de construction de la FCBL dans le Vieux-Lully sur les parcelles n° 5313, n° 7527, n° 8763 et n° 8258,
- Vu l'opportunité d'acheter la parcelle n° 8259 attenante au chantier, ce qui permettra d'éviter des surcoûts de construction importants pour le projet et offrira une possibilité de construction supplémentaire à la FCBL,
- Vu l'expertise du bureau Acanthe SA datée du 15.06.2021 concernant la valeur de la parcelle et vu les négociations menées avec son propriétaire actuel,
- Vu la décision prise par le Conseil de la FCBL dans sa séance du 17 juin 2021,
- Vu le projet d'acte notarié établi par Me Laurence Morand-Jacquemoud le 1^{er} février 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 26 janvier 2022,
- Conformément aux statuts de la FCBL, approuvés par le Grand Conseil le 27 novembre 2020,
- Vu les articles 7 al.1 et 7 al.2 let. a et e de ces statuts.

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'autoriser la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) à signer un acte d'achat à terme pour la parcelle n° 8259 de la commune de Bernex de 652 m², sise à Lully, propriété de M. Patrice Roulin, pour un montant de CHF 1'250'000.-, avec un acompte de CHF 125'000.- à la signature et un solde de CHF 1'125'000.- à verser au plus tard le 1^{er} décembre 2025, selon le projet d'acte notarié établi par Me Laurence Morand-Jacquemoud le 1^{er} février 2022.
2. D'autoriser la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) à contracter à cet effet un emprunt à concurrence d'un montant de CHF 1'125'000.-.

7. Informations

Le Président rappelle qu'il s'agit d'informations à portée générale, que l'on ne pose pas de questions et que les informations ne sont pas débattues. Il ajoute qu'il se permettra d'interrompre, comme habituellement, tout sujet abordé qui entraînerait un débat entre les Conseillères et les Conseillers.

Guylaine ANTILLE :

Activités culturelles :

- **Documentaire « Philippines, entre rêve et réalité » de Philippe Mathé**
Mercredi 9 février 2022 à 20 h - Aula de Lully
Entrée libre, sans réservation.
- **Atelier Entre mots et mouvements**
Des ateliers dédiés à la création, à la rencontre de la danse et de l'écriture, animés par l'autrice et danseuse Sarah Marie
Mardi 22 février et 29 mars 2022
Galerie « Aux Portes de la Champagne »
Dès 12 ans - sur inscription
- **Mercredis du conte**
Mercredi 23 février 2022 à 15 h 30
Salle de la galerie Aux Portes de la Champagne
« La soupe aux cailloux délicieux »
Spectacle de marionnettes par la Cie Les Croquettes
Dès 3 ans - 30 minutes
- **Amuse-Bouche de la galerie**
« Flûte de pan et guitare », avec le duo Jeanne Gollut et Alessio Nebiolo
Vendredi 25 février 2022 - Galerie Aux Portes de la Champagne
- **Bibliothèque : BB Bouquine**
Mardi 1^{er} mars 2022 à 10 h
- **Filmarcito**
Le service culturel continue sa collaboration avec la section jeunesse du festival Filmar en America Latina et proposera entre février et mai quatre projections jeune public.
Première projection le mercredi 2 mars 2022 à 15 h 30 à la salle de la galerie Aux Portes de la Champagne
« La historia increíble del niño piedra », long métrage mexicain dès 4 ans - 68 minutes
- **Concert en famille !**
Ateliers-concerts en famille « Balade en jazz..O.. Land » pour les 3 à 10 ans
Samedi 5 et dimanche 6 mars 2022 de 10 h à 11 h 30 à la salle de la galerie Aux Portes de la Champagne
Inscription obligatoire. Tarif : CHF 10.- par adulte et CHF 5.- par enfant.
- **Concert - spectacle**
Concert-spectacle « Balade en jazz.. O.. Land »
Dimanche 6 mars 2022 à 17 h 30, salle communale de Luchepelet
- **Festival International du Film et Forum sur les Droits Humains (FIFDH)**
L'événement initialement prévu le 8 mars 2022 a été annulé sur décision du Festival en raison des incertitudes de la situation sanitaire. Cependant, le Festival a décidé d'offrir à la population bernésienne 40 billets. Des informations seront données à ce sujet soit sur les réseaux sociaux,

soit par affichettes. Ces 40 billets seront à disposition des Bernésiens pour une séance de leur choix.

- **Galerie « Aux Portes de la Champagne »**
Exposition Robert-Hainard en collaboration avec la Fondation Hainard et l'Atelier Hainard
Exposition de gravures rares et de bronze
Vernissage jeudi 10 mars 2022 à 18 h 30
Exposition du 11 au 27 mars 2022

Gilbert VONLANTHEN :

M. Huguenin donne deux informations sous le dicastère de M. Vonlanthen :

- **Diffusion des films de Fred Baillif**
L'avant-première du film « La Mif » de Fred Baillif aura lieu le mercredi 2 mars 2022, à 17 h 15 au ciné City aux Eaux-Vives. Les inscriptions peuvent se faire directement auprès de la réception de la Mairie. Gratuit pour les Bernésiennes et Bernésiens.
- **Jobs été**
Les inscriptions pour les jobs d'été sont ouvertes sous la rubrique emploi de notre nouveau site internet durant le mois de février (uniquement).

Cyril HUGUENIN :

Pas d'informations

M. Perrier indique que lorsqu'il y a à peu près une année, il a décidé de quitter le PLR pour les raisons qu'il avait évoquées ici et sur lesquelles il ne reviendra pas, il a été sollicité par de nombreux communiens qui, déçus de la politique qui se passait dans les partis traditionnels, l'ont incité avec quelques compagnons à fonder un nouveau parti politique à Bernex qui s'appellera l'Association communale de Bernex et dont le but est d'œuvrer le bien des habitants de Bernex. L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 20 janvier 2022 à Bernex. Il signale que le Président recevra de plus amples informations à ce sujet un peu plus tard et informe d'ores et déjà que cette nouvelle association politique se présentera vraisemblablement aux prochaines élections tant législatives qu'exécutives.

Le Président annonce les dates du voyage du Conseil municipal. Celui-ci aura lieu du 1^{er} avril au 3 avril 2022. La destination sera communiquée un peu plus tard. Il remercie déjà M. Karl-Anton Baumann et Mme Christine Nouvelle Damond qui ont gentiment accepté de participer avec lui à l'organisation. Sachant que leurs voyages n'avaient pas pu se tenir, **le Président** trouvait aussi que le fait de pouvoir organiser ce voyage ensemble était un geste fort.

8. Questions

Le Président informe l'assemblée que le Bureau n'a été saisi d'aucune question écrite et il demande s'il y a des questions orales.

M. Perrier adresse une question au Président et au bureau. Pour suivre régulièrement les débats du Grand Conseil, il s'est aperçu qu'ils étaient retournés dans leur salle historique où ils siègent les uns à côté des autres en gardant bien entendu les masques. Il demande si l'on envisage, à plus ou moins court terme, que le Conseil municipal puisse réintégrer sa salle à Bernex.

Le Président répond que le bureau a eu cette discussion. La question va être analysée pour le prochain Conseil municipal et l'on espère pouvoir retourner dans la salle du Conseil municipal. Il précise que tant pour le retour du Grand Conseil que celui du Conseil municipal de la Ville de Genève dans leurs salles, des questions par rapport au respect des normes sanitaires sont à prendre en compte. Concernant le Conseil municipal de Bernex, l'on respectera les normes fédérales qui seront amenées à changer tout prochainement et l'on espère vraiment pouvoir retourner dans la salle du Conseil municipal.

Le Président clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 06 et souhaite une bonne soirée aux Conseillères et Conseillers municipaux.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 8 mars 2022
à 20 h.**

La Vice-Secrétaire :

Christine Novelle Damond

Le Président :

Guillaume Zufferey

Bernex, le 28 février 2022